

Brest, le 04 septembre 2023
N° 2023/176

ARRÊTÉ

Portant abrogation de l'arrêté n° 2022/142 du 30 juin 2022 modifié portant agrément pour l'utilisation de l'hélicoptère en mer à bord du navire *Aeolus* (IMO 9612636).

Le préfet maritime de l'Atlantique,

Vu le code des transports, notamment les articles L5242-1 à L5242-6-1 ;

Vu le code pénal, notamment les articles 131-13 et R 610-5 ;

Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

CONSIDÉRANT l'achèvement des travaux ayant nécessité l'utilisation de l'hélicoptère du navire *Aeolus* ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté n° 2022/142 du 30 juin 2022 modifié portant agrément pour l'utilisation de l'hélicoptère en mer à bord du navire *Aeolus* (IMO 9612636) est abrogé.

Article 2

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique (<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/arretes>).

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,
l'administrateur général de 2^e classe des affaires maritimes
Jean-Michel Chevalier
adjoint au préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer,

Original signé